

ASSEMBLEE NATIONALE

Le 8 février 2012

QUESTION ECRITE

Yves Vandewalle attire l'attention de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation sur le calendrier de discussion du projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs.

En effet, le Fonds monétaire international a déploré, fin janvier, le retard pris par ce texte qu'il estime bénéfique pour la concurrence dans les services. Le FMI relève notamment les avancées que permet le projet de loi en matière de commerce, d'énergie, de télécommunications et de logement.

Alors que le projet de loi a été adopté au mois de juin 2011 par le conseil des ministres, il n'a toujours pas été débattu en deuxième lecture, ce qui lui laisse des chances réduites d'être adopté avant la fin de la législature. Or il serait regrettable qu'un texte qui fait significativement évoluer les droits des consommateurs et dynamise la concurrence dans de nombreux secteurs ne puisse arriver au terme de la procédure législative.

En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le gouvernement entend prendre pour faire aboutir rapidement les principales dispositions de ce projet de loi.